



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 72877

## Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la situation des associations assurant l'aide à domicile aux personnes âgées. Si la plupart reconnaissent l'apport incontestable des nouveaux contrats aidés, beaucoup s'inquiètent de la hausse des frais de carburants, de matériel et de personnel imputables à l'exercice de leur activité. Cette inflation compromet leur équilibre budgétaire et constitue une menace pour leur mission d'assistance et d'accompagnement au quotidien des personnes âgées ou à mobilité réduite. C'est pourquoi leurs représentants demandent à bénéficier d'aides spécifiques plus importantes, leur permettant d'assurer leur développement et leur pérennité. Elle souhaite donc connaître les suites qu'il entend donner à ces remarques. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

## Texte de la réponse

La loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale prévoit des exonérations patronales de cotisations sociales en direction des structures agréées au titre de l'article L. 129-1, y compris pour le secteur de l'aide à domicile aux personnes âgées. En effet, l'article L. 129-4 de la loi précise que les rémunérations des salariés employés par des structures agréées sont exonérées de cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite d'un plafond fixé au montant équivalent au SMIC. Par ailleurs, la préoccupation des représentants du secteur de l'aide à domicile des personnes âgées d'assurer le développement et la pérennité de ce secteur est largement partagée par le Gouvernement, le plan de développement des services à la personne en étant d'ailleurs l'illustration. Tel est également le sens de la possibilité désormais ouverte à ces structures de recourir à des contrats aidés. Dans un contexte démographique où la demande de services concernant les personnes âgées va aller en s'accroissant, l'économie générale de ces structures, importantes pour la prise en charge de nos concitoyens, se voit ainsi consolidée par la politique du Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nadine Morano](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72877

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** cohésion sociale et parité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 2005, page 8309

**Réponse publiée le :** 3 octobre 2006, page 10323